

Comment réduire vraiment les infections nosocomiales

Davantage de transparence et surtout... des sanctions. Voilà les revendications du Lien, l'association d'aide aux victimes des infections contractées à l'hôpital, qui organise aujourd'hui et demain à Paris ses états généraux des infections nosocomiales. Celles-ci touchent chaque année en France 750 000 personnes et font 4 200 morts.

Au-delà des résultats encourageants enregistrés dans la lutte contre ces infections et récemment salués par la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, le Lien constate encore beaucoup de négligences.

L'association demandera aujourd'hui « l'application de sanctions graves » à l'encontre de ceux qui transgressent les règles ainsi qu'une « véritable surveillance des accidents médicaux ». « Sur le papier, beaucoup de moyens sont mis par les pouvoirs publics, mais il y a du relâchement sur le terrain !, s'emporte Alain-Michel Ceretti, le fondateur du Lien, également conseiller santé auprès du médiateur de la République. Voici les principales pistes qui permettront de faire réellement barrage à ce fléau des hôpitaux.

Multiplier les contrôles... et les sanctions. « Tous les quatre ans, la Haute Autorité de santé visite les établissements et rend des rapports de certification. Ça ressemble à du contrôle, mais cela n'en est pas », regrette Alain-Michel Ceretti. Les dysfonctionnements pointés par les contrôleurs ne sont en effet pas suivis de sanctions. « Actuellement, si un problème est relevé, les responsables sont informés qu'une visite de suivi sera faite... dans huit ou douze mois ! Mais qui les oblige à faire quoi que ce soit derrière ? » poursuit le fondateur du Lien, qui plaide pour la mise en oeuvre de « procédures d'urgences avec une mise sous tutelle de l'établissement, par exemple ».

Davantage de transparence. Les établissements doivent signaler à l'Institut national de veille sanitaire (INVS) les infections graves, les décès, mais aussi les germes résistants... Mais seuls 1 000 établissements sur 2 500 se conforment à cette règle. De même, le suivi des patients opérés qui permet de rechercher les causes des infections et de mettre en place des mesures pour éviter qu'elles ne se reproduisent n'est pas effectué partout. 162 cliniques et hôpitaux ont ainsi été exclus du palmarès des établissements de santé dans la lutte contre les infections nosocomiales.

Une certification plus exigeante. La nouvelle certification mise en place par la Haute Autorité de santé se veut plus contraignante, avec de nouvelles pratiques pour améliorer la sécurité des patients. L'instance s'autorise aussi la possibilité de ne pas certifier l'établissement si, « en cas de réserves majeures, rien n'a été mis en oeuvre pour remédier au problème ». Jusque-là, assure-t-elle, elle n'y a jamais eu recours.

Des rapports plus lisibles. La Haute Autorité de santé française cas unique dans le monde a choisi de mettre en ligne l'intégralité de ses rapports (www.has-sante.fr). Encore faut-il que le grand public puisse les lire : c'est pourquoi elle a décidé de présenter des textes plus compréhensibles pour tous ceux qui voudraient savoir si leur établissement lutte réellement contre ces infections nosocomiales.